

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD3165

présenté par
Mme Abba, rapporteure

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

I. – À la première phrase de l'alinéa 58, substituer aux mots :

« sous l'effet de la »

le mot :

« dues à plusieurs facteurs : »

II. – À la même phrase, substituer aux mots :

« , sous l'effet du »,

le signe :

« ; ».

III. – À la même phrase, substituer au mot :

« , des »,

le signe :

« ; ».

IV. – À la même phrase, supprimer la dernière occurrence du mot :

« l' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.